

Vendanges d'antan

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 43 [i.e. 45]

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A PROPOS DU 3 NOVEMBRE

Nous n'avons rien dit jusqu'ici du plébiscite du 3 novembre, ni de l'agitation qui l'a précédé. Aujourd'hui que cette fameuse loi militaire est votée et que le calme est revenu, on ne nous reprochera pas de jeter de l'huile sur le feu si nous recueillons un ou deux échos du branlebas auquel notre pays a été en proie pendant bien des semaines.

Un de nos amis, fils et petit-fils de paysans, qui, comme nous, a voté *oui*, nous écrit que sa détermination lui a été dictée, entre autres motifs, par le souvenir, resté vivace chez les siens, des avanies et des souffrances du peuple, lors de l'invasion de 1815 : « Je possède dans nos papiers de famille, nous dit-il, une note de mon grand-père de cette année-là, non acquittée, pour avoir conduit avec ses chevaux des canons autrichiens, de Morges à Pontarlier. Mon grand-père avait dû pourvoir à son entretien et à celui de ses chevaux et subir de pénibles humiliations ; il me souvient l'avoir entendu raconter que les soldats autrichiens, quand le convoi n'allait pas assez vite, frappaient, non sur les chevaux, mais sur le dos des conducteurs. »

Ce sont des raisons bien différentes qui ont poussé un autre de nos amis à déposer un gros *non* dans l'urne.

— J'ai voté négativement, nous a-t-il déclaré, et cependant le résultat de la consultation populaire me satisfait de toute façon...

— Eh bien, tu n'es pas difficile !

— ... Il me satisfait, parce que, au fond, j'étais pour la loi.

— Tu l'as prouvé d'une manière bien étrange !

— Pas si étrange que cela... Suis un peu mon raisonnement : Jé me suis dit : « La loi est bonne, elle passera ; mais il ne faudrait pas que notre grand état-major se figurât que le peuple adopte, les yeux fermés, tout ce qu'il lui propose ; il convient au contraire de lui faire comprendre qu'on doit toujours compter avec lui en matière de transformations et de charges nouvelles ».

— Fort bien, mais si le dixième des votants avait suivi ton exemple, la loi sombrait en plein.

— Erreur, erreur, mon cher ! Tu ne me feras pas croire que les neuf dixièmes des 265,000 rejets sont tous des antimilitaristes ou des anarchistes. Le plus gros tas appartient, comme moi, à la catégorie des citoyens qui ont voulu donner un petit avertissement à nos grands militaires et se faire un peu prier. Comme la belle fille à qui son galant veut ravir un baiser, ils ont dit tout haut : non, mais leur cœur soupirait : oui.

— De telle sorte que, à l'entendre, ils se réjouiraient aujourd'hui autant que les acceptants ?

— Absolument !

— Que la Patrie et le grand état-major t'entendent !

— Et qu'ils se souviennent !

*

La nouvelle loi militaire a alimenté pendant

bien des semaines les colonnes des périodiques suisses. Elle a fourni aussi de la copie à la presse du dehors. Il n'est pas jusqu'à *La Mode illustrée* de Paris qui n'ait jugé utile d'en entretenir ses lectrices, d'une façon bien fantaisiste, par exemple. Voici ce que son dernier numéro publie, sous la signature de François de Nion :

« ... Combien je respecte l'idée, qui va bientôt recevoir son exécution en Suisse, du service militaire pour les femmes. Ne croyez pas que je badine : la loi va passer, si elle ne l'est déjà. Il s'agit, bien entendu, des services d'infirmières dont les Françaises de la Croix-Rouge ont, avec un véritable dévouement, donné l'exemple. Mais ici, la chose devient administrative et obligatoire, et toute citoyenne de l'Helvétie devra justifier d'un temps passé sous les drapeaux, sera même vraisemblablement astreinte à des périodes de vingt-huit et de treize jours.

» Outre que ces infirmières peuvent, en temps de guerre, rendre des services éminents pour les blessés des ambulances, les études que la *conscrite* suivra, la pratique des soins à donner qu'elle acquerra, devront, dans la vie civile, avoir une très heureuse influence, en assignant à la femme ce rôle de consolatrice et de garde-malade que son instinct et son cœur lui conseillent naturellement. De plus, — et les législateurs suisses ont fait valoir cet argument, — l'époque qui suit la fin des études et précède celle du mariage est souvent bien peu remplie par les jeunes filles, qui ne savent littéralement que faire de leur temps et qui, forcément, risquent alors de s'habituer à l'oisiveté et à la frivolité qui en résulte. Ce service militaire, que la sagesse de nos voisines saura entourer de toutes les garanties, constituera pour les futures mères et les futures épouses un excellent apprentissage et une noble occupation ».

Quel dommage que la loi militaire ne dise rien de tout cela ! A la perspective de voir le service des ambulances entre les douces petites mains des jeunes citoyennes, il n'est pas un de nos soldats qui n'eût voté *oui* le 3 novembre, ne fût-ce que par galanterie.

V. F.

LE CENTENAIRE D'AGASSIZ

APRÈS le centenaire de la naissance de Juste Olivier, le centenaire d'un autre grand Vaudois, le naturaliste Louis Agassiz. Cette pieuse cérémonie a lieu aujourd'hui à Lausanne, au palais de Rumine. La Société vaudoise des sciences naturelles inaugure à cette occasion un médaillon de bronze — œuvre du bon sculpteur Raphaël Lugeon — qu'elle a fait placer dans la salle des sociétés savantes.

Nous avons publié, cet été, sur la vie de Louis Agassiz, plusieurs articles tirés du beau livre que M^{me} Elisabeth Agassiz a consacré à sa mémoire. Rappelons que notre concitoyen est un des savants qui ont marché avec le plus d'ardeur dans les voies tracées par Cuvier. Ses *Recherches sur les poissons fossiles*, son *Histoire naturelle des poissons d'eau douce*, ses *Etu-*

des et Nouvelles études sur les glaciers sont des ouvrages auxquels ont rendu hommage les naturalistes de tous les pays.

Le médaillon Agassiz porte à quatre le nombre des monuments érigés au cours de cette année dans le canton de Vaud : Juste et Caroline Olivier à Gryon, Paul Ceresole à Lausanne, Juste et Urbain Olivier à Eysins, Louis Agassiz à Lausanne, tous quatre dus au ciseau de M. Raphaël Lugeon.

VENDANGES D'ANTAN

HÉLAS ! les vendanges n'ont pas été gais, cette année. Petite, petite récolte. Mais il ne sera pas tant mauvais, le « sept », en revanche.

Quelle différence avec le temps où Rousseau, dans la « Nouvelle Héloïse », disait en parlant des vendanges du bon pays de Vaud :

« ... Vous ne sauriez concevoir avec quel zèle, avec quelle gaieté tout cela se fait. On chante, on rit toute la journée, et le travail n'en va que mieux. Tout vit dans la plus grande familiarité ; tout le monde est égal, et personne ne s'oublie. Les dames sont sans air, les paysannes sont décentes, les hommes badins et non grossiers. C'est à qui trouvera les meilleures chansons, à qui fera les meilleurs contes, à qui dira les meilleurs traits. L'union même engendre les folâtres querelles ; et l'on ne s'agace mutuellement que pour montrer combien on est sûr les uns des autres. On passe aux vignes toute la journée. On dîne avec les paysans et à leur heure, aussi bien qu'on travaille avec eux. On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine et chargée d'excellents légumes. On ne ricane point orgueilleusement de leur air gauche et de leurs compliments rustaubs. Ces complaisances ne leur échappent pas, ils y sont sensibles ; en voyant qu'on veut bien sortir pour eux de sa place, ils s'en tiennent d'autant plus volontiers dans la leur. A dîner, on amène les enfants, et ils passent le reste de la journée à la vigne. Avec quelle joie ces bons villageois les voient arriver !... Le soir, on revient gaiement tous ensemble. On nourrit et loge les ouvriers tout le temps de la vendange ; et même le dimanche, après le pêche du soir, on se rassemble avec eux et on danse jusqu'au souper... »

» ... Le souper est servi sur deux longues tables. Tout le monde se met à table, maîtres, journaliers, domestiques ; chacun se lève indifféremment pour servir, et le service se fait toujours avec grâce et avec plaisir. On boit à discrétion ; la liberté n'a point d'autres bornes que l'honnêteté... La présence de maîtres si respectés contient tout le monde et n'empêche pas qu'on ne soit à son aise et gai.

» ... Après le souper, on veille encore une heure ou deux en teillant du chanvre : chacun dit sa chanson tour à tour. Quelquefois les vendangeuses chantent en chœur toutes ensemble, ou bien alternativement à voix seule et en refrain. La plupart de ces chansons sont de vieilles romances dont les airs ne sont pas piquants, mais ils ont je ne sais quoi d'antique et de doux

qui touche à la longue. Les paroles sont simples, naïves, souvent tristes; elles plaisent pourtant...

» ... Je trouve à ces veillées une sorte de charme que je ne puis vous expliquer et qui m'est pourtant fort sensible. Cette réunion de différents états, la simplicité de cette occupation, l'idée de délasserment, d'accord, de tranquillité, le sentiment de paix qu'elle porte à l'âme, a quelque chose d'attendrissant qui dispose à trouver ces chansons plus intéressantes... »

ON CAION SEIN VERGOGNE

ON pouève pas trovâ onna pllie balla gouda que cliaque à Samin à Fretâ. Avoué sè jambon quemet dâi tsâodèron, on veintro que peindollhîve, sa quuva rebibolâie, l'îre on pllièzi de la vère. Et pu que l'êtâi porteinta! Assebin ti lè vezin sè recoumandâvant à Samin de lau veindre ion dâi caïenet à sa gouda quand l'è que l'arâi met bas. Et Samin l'eïn êtâi fiè quemet on piaù dèssu on moleint, et desâi :

« Ma gouda ! » quemet on syndique dit : « Ma carrâie ! » L'îre tot fou de tot l'erdzeint que peinsâve fère avoué sa nelhia. Ceïn lâi âodrâi justo bin câ l'avâi dza quatro boubo et sa fenna, la Luise, dèyessâi ravâi on poupon dèvant que sâi grand-teimps.

On delon nê, vaitcè la gouda que sè met à nelhî, et sède-vo que fâ ? — On caïenet, reinque ion por tot potâdzo, on bocon d'avorton, gros quemet on petit tsat. Assebin faillâi oûre Samin teimpêtâ et sacreimeintâ aprî sa gouda. Ma n'êot pas lezi de resta bin grand teimps vè son bestion ; sa fenna l'êtâi tota moindra et lo criève por allâ querî lo tire-mondo qu'arreve justo au moment que faillâi po reçâidre dou galé valotet que la Luise vegnâi d'accutsî.

Adan, vo z'arâi faliu vère noutron Samin, quand ie vâi cliâu dou besson. Ie châôte tant qu'à l'êtrâbllio, sèplliante dèvant la gouda que lètsîve son bestion, et lâi fâ ein lâi montreint lo poeing dèso lo nâ et ein lâi faseint lè corne :

— Eh! troûie que t'î l'a pas vergogne, la Luise ein a fè dou!

MARC A LOUIS.

Un sourire dans le deuil.

Un atelier de typographie, dont nous tairons le nom, pour ne pas lui faire de la réclame, avait été chargé d'imprimer ces mots en belles lettres d'or, sur le ruban d'une couronne mor-

3 FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité directement avec MM. Payot et Cie, éditeurs, à Lausanne.)

La Jambe à François.

RÉCIT VAUDOIS

par Alfred Cérésolo.

DÉDIÉ À MON AMI PHILIPPE GODET

QUAND j'ai vu mon squelette dans cette terre, je vous assure que je n'ai rien pu dire, tant j'avais d'émotion... Louis non plus... On ne se retrouve pas ainsi, après quinze ans d'absence, sans que, comme vous pensez, ça ne vous dise quelque chose... pardine!...

* * *

Tout à coup, pendant qu'on était là à examiner ces pauvres briques, mon fils me dit, en regardant du côté de la route :

— Papa! voilà le nouveau docteur qui passe!

En effet, c'était bien lui : un jeune médecin venu des Allemagnes et qui avait essayé de remplacer notre ancien. Il était petit, trapu, gras comme un tesson, marchant toujours à la précipitée et comme si le trottoir n'était fait que pour lui. Avec son air

tuaire : « Repose en paix. — Au revoir ! » Une heure après cette commande, l'imprimeur reçoit la dépêche que voici : « Ajouter au ciel s'il y a encore de la place » ; et un de ses tout jeunes ouvriers d'orner avec conviction le ruban de l'inscription suivante :

« Repose en paix. — Au revoir au ciel, s'il y a encore de la place. »

Cela rappelle une autre bande de soie déposée avec des fleurs sur une tombe et où on lisait : « Repose en paix des deux côtés ! »

Sans domicile. — Cueilli dans la *Feuille des avis officiels* :

« A. M. X..., détenu au Pénitencier, actuellement sans domicile connu... »

LA REVANCHE DU PRÉSENT

DÉCIDÉMENT, les actions du bon vieux temps sont en baisse. Elles sont de plus en plus rares, les personnes qui, les yeux au ciel, les mains jointes, soupirent : « Oh ! le bon vieux temps ! » et, des larmes dans la voix : « Qui nous le rendra ? »

C'est le propre de l'homme de n'être pas content de ce qu'il a. Il ne vit presque jamais dans le présent. S'il ne se lamente pas sur la perte du « bon » vieux temps, il soupire après la venue d'un âge d'or, trop lent à paraître.

Que sera cet âge d'or, si jamais il vient ? Nous l'ignorons. Que fut le bon vieux temps ? Il semble, hélas, qu'il ne gagne guère à être trop connu, ni à passer du domaine de la légende et du roman dans celui de l'histoire.

Ainsi, les bonnes hôtelleries de jadis, aux appellations sonores, aux élégantes enseignes de fer forgé et enluminées, aux larges auvents qui s'avancèrent à la rencontre du voyageur comme pour lui souhaiter la bienvenue, aux cheminées monumentales, à la table hospitalière, tout étincelante de l'éclat des carafons emplis d'un vin d'or ou de rubis et des reflets plus discrets des pots d'étain ventrus ; les chambres hautes, aux grands lits à ciel ouvert, d'où tombent des rideaux cossus, les matelas tendus de draps bien blancs fleurant le thym et la lavande ; ainsi, les bonnes hôtelleries de jadis n'étaient parfois que d'infâmes coupe-gorge.

Croyez-en ce que dit, à ce sujet, un érudit, M. H. de Gallier, dans un livre intitulé : « Comment on voyageait autrefois ».

Voici, d'après un chroniqueur du *Temps*, quelques mots sur cet intéressant ouvrage.

« En franchissant le seuil garni de tapis et de

de victoire, croyant tout savoir et tout mener, on ne l'aimait pas tant dans le village, surtout depuis qu'il s'était mis à taper sur son ancien collègue. Aussi on lui faisait souvent des niches pour lui faire baisser la cocarde. Si seulement, avec toute sa blague et ses vinaigres, il avait eu un peu plus de cœur et d'escient ; mais il n'en avait pas plus que dans un bouton de guêtre. C'est au point que notre boursier, qui avait été mal potringué par ce figolet, me disait l'autre jour : « Ma fiste ! je vous assure que je ne lui donnerais pas deux lapins à garder dans une caisse. » Le greffier, de son côté, qui l'avait aussi sur ses cornes, parce que le docteur s'était moqué de lui le jour de l'abbaye, garantissait que « s'il tordait le nez à ce gamin, il en ferait sortir encore du lait », pour dire qu'il n'était qu'un enfant. A mon avis, je trouvais que ces messieurs lui tombaient seulement trop dessus. S'il était jeune, ce n'était pas sa faute. Il n'était pas si crouye, et, s'il avait son puissant voyage de pédanterie et de vanité, il n'était pas le seul dans le monde.

Or, en le voyant passer, je me dis : « Si on lui faisait une farce à ce petit ! Ça y est ! »

— Docteur ! que je lui crie ainsi... Docteur !

— Qu'y a-t-il, père François ?

— Etes-vous bien pressé ?

— Pas ce matin, pourquoi ?

— Venez voir jusqu'ici ; vous allez me dire ce que vous pensez de cette affaire.

— Quelle affaire ?

fleurs d'un de nos *Palace* ou de nos *Terminus* modernes, entre une double haie de valets et de portiers qui s'empressent à nous guider vers l'ascenseur, songez-vous que jadis, quand le voyageur, épuisé par tout un jour de chevauchée ou de marche, apercevait une hôtellerie, il commençait par recommander son âme à Dieu et invoquait « Monseigneur Saint Denis ». Les auberges de France n'avaient alors pas bon renom ; celles d'où l'on sortait vivant étaient notées comme des établissements de premier ordre.

» L'auberge était le gîte ordinaire d'une foule de malandrins. Aux leurs troubles des lampes d'argile ou de fer, le voyageur qui entrait là distinguait, sinistrement atablés, des ménestriers, des *pardonneurs*, des joueurs de marelle ou de dés, des jongleurs, faces hâves, vêtements lamentables. L'honnête passant ne prend qu'en tremblant place parmi cette clientèle, et n'ose de la nuit fermer l'œil. Le lieu, en effet, n'est pas sûr ; il l'est si peu qu'en 1315 une ordonnance royale a décidé que « l'hoste qui retient les effets d'un voyageur mort chez lui doit rendre le triple de ce qu'il a retenu ». Car, par une fatalité étrange, on meurt beaucoup dans ces bouges. Les gens du guet estiment même qu'on y meurt trop.

Il en coûte cher pour voir du pays ; au début du seizième siècle seulement, l'autorité prit les voyageurs en pitié. Une ordonnance fixa à deux sols la pinte de vin. Une autre ordonnance imposa l'obligation d'afficher, en lieu visible, un tarif. Dans les auberges où ne logeaient que les gens à pied, on lisait au-dessus de la porte d'entrée : *Dinée du voyageur, 6 sols ; couchée, 8 sols*. Si l'hôtellerie était plus confortable, si elle avait des écuries, de vastes cuisines, le dîner était de douze sols et le lit de vingt sols. C'est une forte somme pour l'époque.

» En Bourgogne, les prix atteignent le maximum : tous ceux qui traversent le pays s'en lamentent et crient à l'*écorché*. Un certain Huguerye ayant payé deux écus pour souper, près de Mâcon, et quatre écus pour déjeuner et dîner à Mâcon même, déclare que « son dévalisement était commandé et qu'il était guetté comme sont tous les voyageurs allant en ce pays-là ».

» C'était l'époque où un latiniste, qui sans doute avait à se plaindre des aubergistes, enseignait que le mot *hoste* dérive de *hostis*, « vu que tout hôtelier est l'ennemi né de celui qu'il héberge ».

» Au temps du grand roi et sous Louis XV,

— Venez toujours, je vous dis.

Mon corps cambillonne le mur et arrive tout essouffé près de nous.

— Régardez voir, docteur, dans ce creux de coulisse qu'on était en train de faire. Guignez voir ces débris. Qu'est-ce que ça peut bien être pour des briques ?

Le docteur met son binocle, se penche sur le creux, fait craquer sa bretelle, examine, prend mes os un à un, les tourne, les retourne...

— Saperlotte ! dit-il, en écarquillant des yeux gros comme des fallots de locomotive, ce sont... ce sont... des os ! oui... des os !...

— Et de quelle bête ?

— Pas d'une bête.

— Bien sûr ? et vous pensez alors d'un homme ?

— Oui, ou bien d'une femme.

— Il n'y a pourtant jamais eu de cimetière par ici. Il faut alors qu'on ait enterré ce corps en cachette.

— Je crois aussi, d'autant plus que les os ont des blessures et qu'il se pourrait très bien que nous soyons ici en présence d'un crime ou, en tous cas, d'un enterrément illégal.

— Vous croyez à un crime ?

— Moi je crois.

— Que me dites-vous là, docteur ?

— Certainement... il s'agit d'informer tout de suite la justice, et moi, je vais dresser procès verbal.

Et le voilà qui s'emballe, babille, débagoule sur